

PROCÈS-VERBAL

Séance de Conseil Municipal du 11 septembre 2019 de SOULIGNÉ-FLACÉ

L'an deux mil dix-neuf, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Luc BOURMAULT, Maire de SOULIGNÉ-FLACÉ.

Etaient présents : Mme Fabienne BEATRY, M. Luc BOURMAULT, M. Vincent COUTABLE, Mme Claire de MONTESSON, M. Laurent MOUSSION, M. Joël TOUET, Mme Sonia TREMOUREUX, Mme Sophie VIOT.

Absents excusés : M. Franck BELIER, Mme Séverine BROUART.

Absents : M. Gérard BLANCHE, Mme Myriam FABER.

M. Franck BELIER a donné procuration à M. Luc BOURMAULT.

Date de la convocation : 3 septembre 2019

Date d'affichage : 3 septembre 2019

Nombre de membres :

En exercice 12

Présents 8

Votants 9

M. Joël TOUET a été élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2019 par le Maire, les membres présents l'approuvent à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion de ce mercredi 11 septembre 2019 et propose d'y ajouter :

- Modification du poste : agent technique polyvalent école 27h20mn semaine*

ce qui est accepté.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) : 37 rue Saint Rigomer section AB N°1

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande d'intention d'aliéner :

- DIA située 37 rue Saint Rigomer section AB N°1

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal renonce à l'unanimité à son droit de préemption sur ce bien.

Décision :
Refusée

1909001 – APPROBATION DU REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE-GARDERIE

Mme Sonia TRÉMOUREUX, 2ème Adjointe, présente au Conseil Municipal le projet du nouveau règlement pour la restauration scolaire et la garderie de l'école Marius COUTARD.

Elle propose à l'assemblée :

- de diminuer les jours de carence en cas d'absence de l'enfant de 2 jours à 1 journée,
- que le nouveau règlement soit applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019, et également pour les prochaines années scolaires, sans délibération annuelle du conseil municipal en l'absence de proposition de modification par un membre du conseil. En revanche, les tarifs continueront à faire l'objet d'une délibération annuelle.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le nouveau règlement à compter de septembre 2019 et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix, 8 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1909002 – LANCEMENT DE L'OPERATION «UNE NAISSANCE, UN ARBRE»

Mme Sonia TRÉMOUREUX, 2ème Adjointe, annonce au Conseil Municipal que la Région propose à toutes ses communes de se porter candidate pour s'engager à planter un arbre sur son propre territoire pour chaque naissance enregistrée sur le registre d'état civil. En contrepartie, la Région procédera à un versement de 15 € par arbre planté.

Ces plantations participeront à la restauration et au confortement de la trame verte locale. Des opérations de communication et de sensibilisation seront réalisées auprès des habitants.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'opération et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix, 8 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1909003 – DEMANDE DES PEPS D'UNE BENNE A PAPIER

Monsieur Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu le 3 juillet 2019 une demande des PEPS de SOULIGNE FLACE annonçant que l'association souhaitait installer une benne à papier à l'école en vue d'obtenir des fonds par le rachat du papier après récupération.

L'association demande l'autorisation. M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint rappelle que la gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de communes Val de Sarthe. Un débat s'installe entre la bonne volonté de l'association de l'école et les obligations auprès de la Communauté de communes. Il s'agit d'une collecte seulement sur quelques semaines.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'opération et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 7 voix, 6 votants

Contre : 1

Abstention : 1

Décision :
Adoptée

1909004 – PERMIS D'AMENAGER DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE VINCENNES »

M. Luc BOURMAULT, Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu le 27 juillet dernier un courrier de la société ACANTHE annonçant l'abandon du projet d'aménagement du lotissement « Les hauts de Vincennes » et par conséquent le retrait du permis d'aménager enregistré sous le N°07233917Z0001. Un arrêté du maire établi le 9 août 2019 acte le retrait du permis d'aménager. La délibération N° 1607001 du 5 juillet 2016, indiquant les modalités de vente du terrain à la société ACANTHE est donc annulée. Le compromis de vente signé chez le notaire en 2016 sera donc sans suite.

Après avoir écouté l'exposé du maire, le conseil municipal accepte les décisions ci-dessus énumérées et autorise le Maire à accomplir les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix, 8 votants Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1909005 – PROPOSITION DE LA SOCIETE SOFIL POUR LE LOTISSEMENT « LES HAUTS DE VINCENNES »

M. Luc BOURMAULT, Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré à plusieurs reprises la société SOFIL intéressée pour aménager le futur lotissement « Les hauts de Vincennes ». M. Marc AUGER, chef de projet a transmis une offre de prix à 65 000.00 € pour acheter le terrain de 10 000 m² (environ) de la commune, ce sous réserve de l'accord des conjoints Gauthier (vente de terrains complémentaires) et du retrait du permis d'aménager de la société ACANTHE.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre le terrain au prix proposé et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix 8 votants Contre : 0 Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1909006 – POSTE DE TRAVAIL N°2 AGENT TECHNIQUE

M. Luc BOURMAULT, Maire informe le conseil municipal que le 2^{ème} poste d'agent technique du service technique est actuellement de 27h30 mn par semaine.

Après une réunion des agents du service technique, il s'avère que le temps ainsi réparti ne correspond pas aux besoins du service : la tonte et l'entretien des espaces verts demanderaient plus de temps de présence au printemps et en été.

Il est donc proposé à l'agent de modifier son temps de présence pour tenir compte de la saisonnalité des travaux soit faire moins en automne-hiver et plus au printemps-été, ce tout en conservant le même temps de travail, annualisant ainsi celui-ci.

Compte-tenu de la quantité croissante d'espaces verts à entretenir et de la souplesse nécessaire au poste pour le nouvel aménagement des horaires, le maire propose au conseil municipal d'arrondir les heures hebdomadaires annualisées de l'agent de 27h30mn à 28 heures, ce qui permettrait aussi à celui-ci de bénéficier de la caisse de retraite CNRACL.

Ce nouvel aménagement à 28 heures semaine serait effectif à compter du 1^{er} janvier

2020, ce en concertation avec l'agent et à l'essai pendant un an.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'augmenter le temps de travail du poste N° 2 à 28 heures semaine avec un nouvel aménagement des horaires et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix 8 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1909007 – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. Luc BOURMAULT, maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de prix pour l'année 2019-2020 de la part de GOUESSE PAYSAGES, notre actuel prestataire, pour l'entretien des espaces verts sur le terrain de loisirs et les abords de l'étang. Le devis est de 4 314 € TTC (4 228.74 € TTC en 2018-2019).

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de GOUESSE PAYSAGES et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 9 voix 8 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

1909008 – POSTE DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE POLYVALENT ECOLE

M. Luc BOURMAULT, Maire, informe le conseil municipal que l'agent occupant le poste d'agent polyvalent à l'école de 27h20mn semaine a demandé par lettre reçue le 5 septembre 2019 de ne plus faire les heures de ménage pendant les petites et les grandes vacances scolaires.

Son poste serait diminué de 41 heures annuelles, ce qui impliquerait un nouveau temps annualisé de 26h20mn par semaine, ce à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de diminuer les heures du poste de l'agent polyvalent de 27h20mn à 26h20mn et autorise le maire à faire les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : 8 voix 7 votants

Contre : 1

Abstention : 0

Décision :
Adoptée

M. Luc BOURMAULT, Maire, poursuit en expliquant que les heures de ménage des petites vacances pourront être proposées provisoirement au 2^{ème} agent polyvalent de l'école en heures complémentaires. Pour le ménage des grandes vacances de l'été 2020 (21 heures), la mission sera proposée à un contractuel. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.

POINT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE

Commission environnement

M. Joël TOUET, 1^{er} adjoint, annonce que la distribution des sacs poubelle sera les samedis 30 novembre, samedis 7 et 14 décembre 2019 de 9h à 12h.

Commission économie, emploi

Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe, informe le conseil municipal qu'une rencontre

avec l'architecte pour le projet « pépinière d'entreprises » est prévue jeudi 12 septembre 2019.

Commission voirie, bâtiments

M. Luc BOURMAULT, maire, annonce que le technicien M. DESCHENET quitte le service, le recrutement pour le remplacer est en cours.

Commission finances

M. Luc BOURMAULT, maire, annonce que le vote des budgets doit être fait avant le renouvellement du conseil communautaire en mars 2020.

AFFAIRES DIVERSES

- **TRAVAUX RUE ST RIGOMER** : Travaux réceptionnés le 26 juillet 2019, les subventions seront demandées. Une date pour l'inauguration sera à déterminer.
- Une stagiaire est présente pour plusieurs semaines dans le service technique, elle fera également des animations pour les enfants de la garderie scolaire.
- **LEGS M. MILOT** : La plaque à la mémoire de M. MILOT est en cours de fabrication auprès de l'entreprise NUANCES VERRE de SOULIGNÉ-FLACÉ. Il y a eu 2 visites pour la vente de la maison.
- Les assurances ont été revues avec Mme Sonia TREMOUREUX, 2^{ème} adjointe.
- **TRAVAUX MUR PLACE MONTESSON** : Un architecte désigné par le Département est intervenu suite à la demande de subvention de la commune, le rapport est peu fourni. Les modalités pour obtenir une subvention ne correspondent pas à la nature des travaux, ceux-ci seront lancés sans subvention.
- **TRAVAUX EGLISE** : Les travaux sont terminés, la subvention sera demandée.
- **RESTAURANT SCOLAIRE** : des devis seront demandés pour avoir un autre four 3 fonctions avec reprise du matériel existant.
- Les travaux de peintures du restaurant scolaire sont terminés avec le changement de la porte WC garçons et les fenêtres de la bibliothèque. Les nouveaux téléphones et le matériel informatique seront opérationnels dans quelques jours avec la fibre optique.
- **JOURNEE CITOYENNE** : le samedi 28 septembre 2019, point sur les différents ateliers.

Prochaine réunion de conseil : mercredi 6 novembre 2019 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.

Le secrétaire de Séance
M. Joël TOUET

Ce procès-verbal comporte les délibérations numérotées de 1909001 à 1909008.